



**Guide d'utilisation du Guichet Unique des
Autorisations d'Urbanisme (GNAU) de la
ville de Saint-Cyr-l'École**



Saint-Cyr-l'École

Sommaire

Le GNAU, c'est quoi ?	p. 2
Présentation de l'interface en ligne	p. 3
Comment déposer une demande ?.....	p. 4
1e étape : Créer un compte.....	p. 4
2e étape : Formuler une demande d'urbanisme.....	p. 5
3e étape : Remplir le formulaire Cerfa de la demande.....	p. 6
4e étape : Sélection et ajout des pièces jointes	p. 7
5e étape : Vérifier votre saisie.....	p. 8
6e étape : Transmettre votre demande.....	p. 9
Comment suivre votre demande ?.....	p. 10

Le GNAU, c'est quoi ?



Le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) est un outil permettant au public et à l'administration de dématérialiser l'instruction des autorisations d'urbanisme, du dépôt à l'archivage des dossiers en mairie.

L'une des fonctionnalités du GNAU est la saisine par voie électronique (SVE) qui permet au pétitionnaire ou à son mandataire de déposer via un compte, un dossier en ligne, de suivre son avancée en temps réel et de faciliter les échanges avec la mairie.

Quels dossiers sont concernés ?



L'ensemble des demandes d'Autorisation d'Urbanisme, à savoir :

- Permis de Construire (PC, PCMI, PC ERP) ;
- Permis d'Aménager (PA) ;
- Permis de Démolir (PD) ;
- Déclaration Préalable (DPA, DPC) ;
- Certificat d'Urbanisme (CUa et CUb) ;
- Déclaration d'Intention d'Aliéner et Déclaration de Cession de Fonds de Commerce (DIA et DCC).

Présentation de l'interface en ligne

Le GNAU est disponible via le lien suivant : <https://gnau44.operis.fr/saintcyrlecole/gnau/#/> et se présente comme suit :

La rubrique "s'informer" met à disposition le règlement et le plan de zonage du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Cyr-l'École

Ces rubriques vous renvoient aux documents d'aide ou à la prise de rendez-vous en ligne avec le service urbanisme de la commune




Pour déposer un dossier de demande d'urbanisme, vous devez préalablement créer un compte. Cela nécessite de renseigner votre adresse e-mail et de créer un mot de passe.

L'ensemble des dossiers qu'il est possible de déposer sur le GNAU

La rubrique "suivre" permet de visualiser l'ensemble de vos demandes, en cours de dépôt ou vos dossiers déposés.

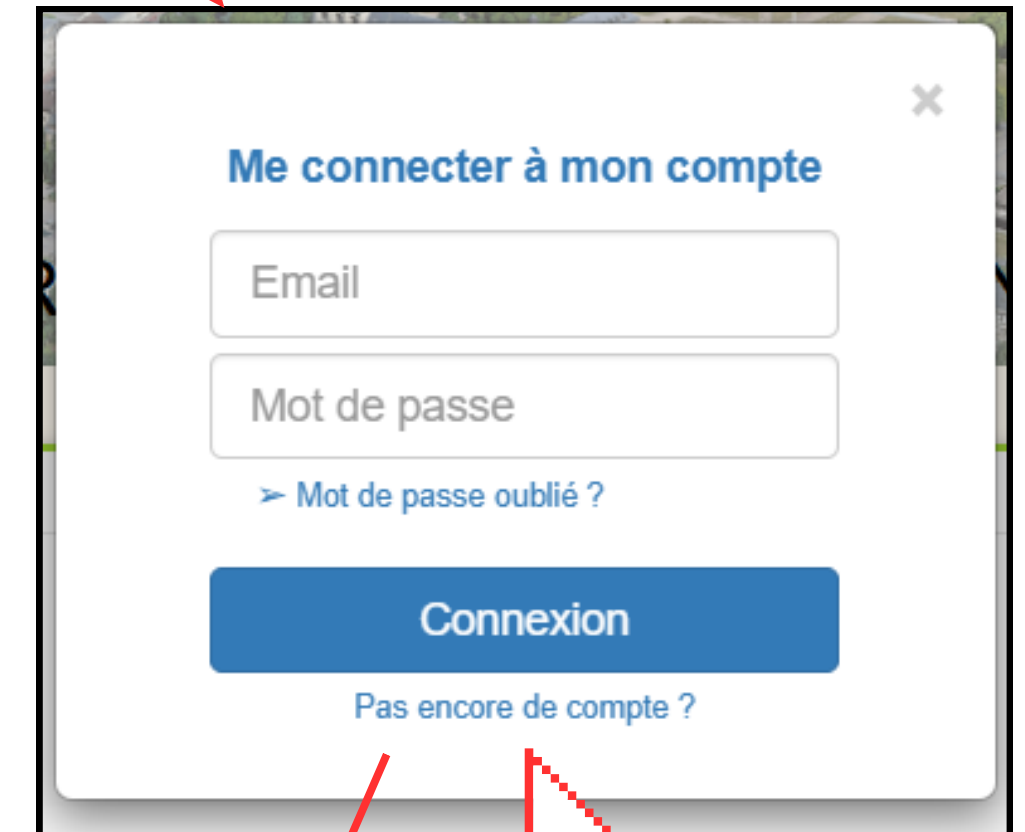
Comment déposer une demande ?

1e étape : Créer un compte



Ce bouton situé en haut à droite de l'écran permet de se connecter à son compte afin de déposer une demande d'urbanisme.

Il est ainsi nécessaire de cliquer sur ce bouton pour créer votre compte ou pour accéder à ce dernier si celui-ci est déjà créé.



Pour créer un compte, cliquez sur le bouton "Pas encore de compte?" et renseignez les informations demandées, ainsi que votre adresse e-mail et votre mot de passe.

2e étape : Formuler une demande d'urbanisme



The screenshot shows the 'Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme' website. At the top left is the logo of Saint-Cyr-l'École. The main header features an aerial view of the town and the text 'GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME'. On the right, there is a user profile icon with the email 'urbanisme@saintcyr78.fr' and icons for a wrench and a right-pointing arrow.

The interface is divided into three main sections:

- S'INFORMER** (green bar): Includes 'SUR LE RÈGLEMENT' with buttons for 'RÈGLEMENT' and 'ZONAGE'.
- FORMULER** (blue bar): Includes 'UNE DEMANDE D'URBANISME NUMÉRIQUE...' and a row of buttons for 'CUa', 'CUb', 'DCC', 'DPA', 'DPC', 'PA', 'PC', 'PCMI', and 'PD'. A red mouse cursor is pointing at the 'DPA' button. To the left of these buttons are three light blue boxes: 'Aide à la définition du dossier', 'Informations sur la saisie de dossier', and 'Demander un rendez-vous'.
- SUIVRE** (purple bar): Includes 'MES DEMANDES D'URBANISME'.

Une fois votre compte créé, il vous sera possible de déposer un dossier de demande d'urbanisme en cliquant sur le type de dossier concerné dans la rubrique "FORMULER".


Par exemple, si vous souhaitez déposer un dossier de demande de Déclaration Préalable portant sur des constructions et travaux non soumis à Permis de Construire, vous cliquerez sur le bouton "DPA"

3e étape : Remplir le formulaire Cerfa de la demande

FORMULER DP - DÉCLARATION PRÉALABLE A SAINT-CYR-L'ÉCOLE

← 4 sur 22 →

- Récépissé de dépôt >
- Déclaration préalable >
- Références cadastrales >
- Bordereau de dépôt des pièces jointes >
- Notices d'information >



Si vous remplissez le formulaire directement sur le guichet unique, veillez à bien remplir toutes les pages concernées en utilisant les flèches pour parcourir le formulaire

1.1 Vous êtes un particulier

Nom _____ Prénom _____

Date et lieu de naissance : Date : j j / m m / a a a a

Commune : _____

Département : _____ Pays : France

1.2 Vous êtes une personne morale

Dénomination _____ Raison sociale _____

N° SIRET _____ Type de société (SA, SCI...) _____

Représentant de la personne morale :
Nom _____ Prénom _____

2 Coordonnées du déclarant

Adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : _____ Indicatif pour le pays étranger : _____

Si le déclarant habite à l'étranger :
Pays : _____ Division territoriale : _____

Adresse électronique : _____@_____

J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

2Bis Identité et coordonnées d'une personne autre que le(s) demandeur(s)^[3]

① Si vous souhaitez que les réponses de l'administration (autres que les décisions) soient adressées à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées.

Pour un particulier :
Nom _____ Prénom _____


Pour une personne morale :
Dénomination _____ Raison sociale _____

N° SIRET _____ Type de société _____

Représentant de la personne morale :
Nom _____ Prénom _____

Une fois le dossier sélectionné, 2 méthodes de dépôt du Cerfa sont possibles :

- Remplir le formulaire directement sur le GNAU ;
- ou
- Importer un formulaire prérempli en cliquant sur le bouton "importer le dossier"



Import de dossier

Import du formulaire ●

Les informations déjà présentes dans le formulaire vont être écrasées. Après le traitement, veuillez contrôler l'ensemble des informations intégrées à votre demande numérique.

Importer Fermer

4e étape : Sélection et ajout des pièces jointes

15 sur 22

Récépissé de dépôt

Déclaration préalable

3

4

5

6


7

8

9

10

15 sur 22



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Bordereau de dépôt des pièces jointes à une déclaration préalable

Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre déclaration et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe.

Chaque dossier doit comprendre un exemplaire du formulaire de déclaration accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre demande, parmi celles énumérées ci-dessous [art. R.423-2 a) du code de l'urbanisme]. En outre, deux ou cinq exemplaires supplémentaires des pièces DP1, DP2, DP3 et DP10, doivent être fournis, quand ces pièces sont nécessaires à l'instruction de votre demande, afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art. A. 431-9 et A. 441-9 du code de l'urbanisme].

⚠ Toutes les pièces ne sont pas à joindre systématiquement pour tout projet soumis à déclaration préalable. Seule la pièce DP1 (plan de situation) est à joindre obligatoirement, dans tous les cas.

1 Pièces obligatoires pour tous les dossiers

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
<input checked="" type="checkbox"/> DP1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-36 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 2 exemplaires supplémentaires

2 Pièces complémentaires

À joindre si votre projet porte sur des constructions

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
<input type="checkbox"/> DP2. Un plan de masse coté dans les 3 dimensions [Art. R.431-36 b) du code de l'urbanisme]. À fournir si votre projet crée une construction ou modifie le volume d'une construction existante (exemples : véranda, abri de jardin...)	1 exemplaire par dossier + 2 exemplaires supplémentaires
<input type="checkbox"/> DP3. Un plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain [Art. R.431-10 b) du code de l'urbanisme]. À fournir si votre projet modifie le profil du terrain (exemple : piscine enterrée)	1 exemplaire par dossier + 2 exemplaires supplémentaires

[18] Vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

13 / 20

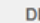
Une fois le formulaire Cerfa rempli, veiller à bien cocher les cases correspondant aux pièces à joindre au dossier.


Cette étape est très importante dans le processus de dépôt de votre dossier.

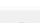
5e étape : Joindre des pièces


JOINDRE LES PIÈCES JUSTIFICATIVES : AJOUTER UN OU PLUSIEURS FICHIERS

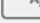
Formats de fichier acceptés : PNG, JPG, PDF, GIF, BMP, SVG
Formats supplémentaires acceptés pour les pièces "AUTRE" :
Taille maximale : 10000 Ko.
Au delà, le fichier ajouté fera l'objet d'une compression automatique.


Ajouter 


DP1. Un plan de situation du terrain **Ajouter** 

DP2. Un plan de masse coté dans les 3 dimensions **Ajouter** 

DP3. Un plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain **Ajouter** 

DP4. Un plan des façades et des toitures **Ajouter** 

DP5. Une représentation de l'aspect extérieur de la construction faisant apparaître les modifications projetées **Ajouter** 

DP6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement **Ajouter** 

IMPORTER LE DOSSIER

EXPORTER LE DOSSIER

VÉRIFIER MA SAISIE

SAUVEGARDER

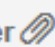
TRANSMETTRE MA DEMANDE


RETOUR

Cliquez sur ce bouton si vous souhaitez ajouter un autre fichier

Une fois le formulaire Cerfa rempli et les pièces-jointes sélectionnées, vous pourrez procéder au dépôt de ces dernières dans la rubrique "JOINDRE" positionné sous le formulaire Cerfa sur l'écran.

Pour joindre le fichier concerné, cliquez sur

Ajouter 

Cliquez sur le bouton  si vous souhaitez avoir des informations concernant la pièce (à quoi sert-elle et comment l'établir).



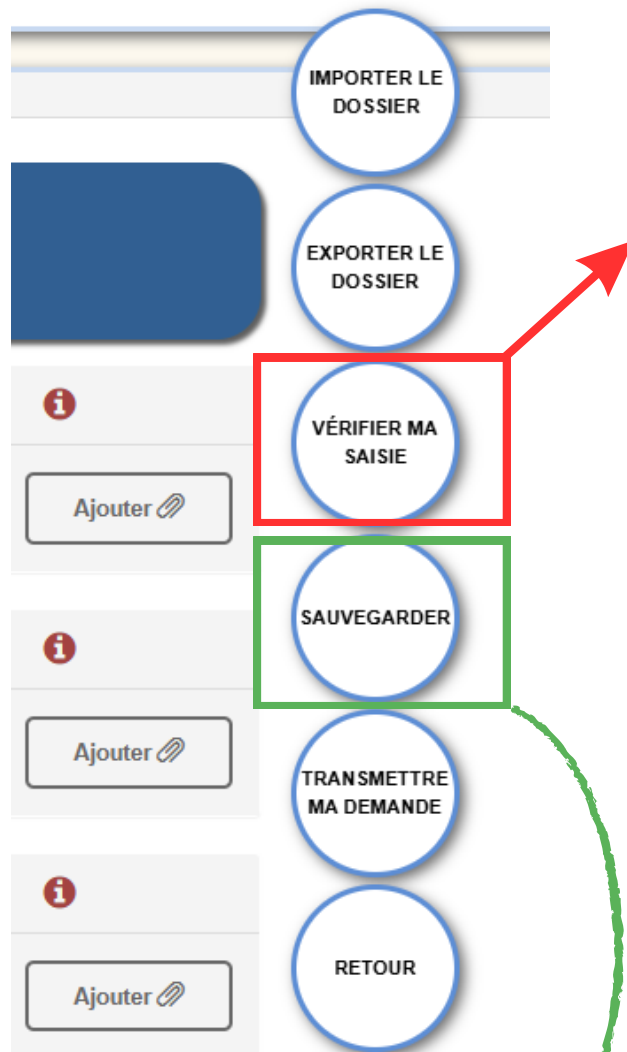
Ce dernier doit impérativement être déposé dans un format accepté par le GNAU (PNG, JPG, PDF, GIF, BMP et SVG).

6e étape : Vérifier votre saisie

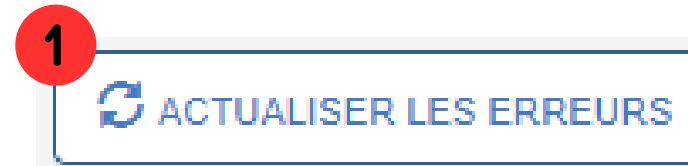
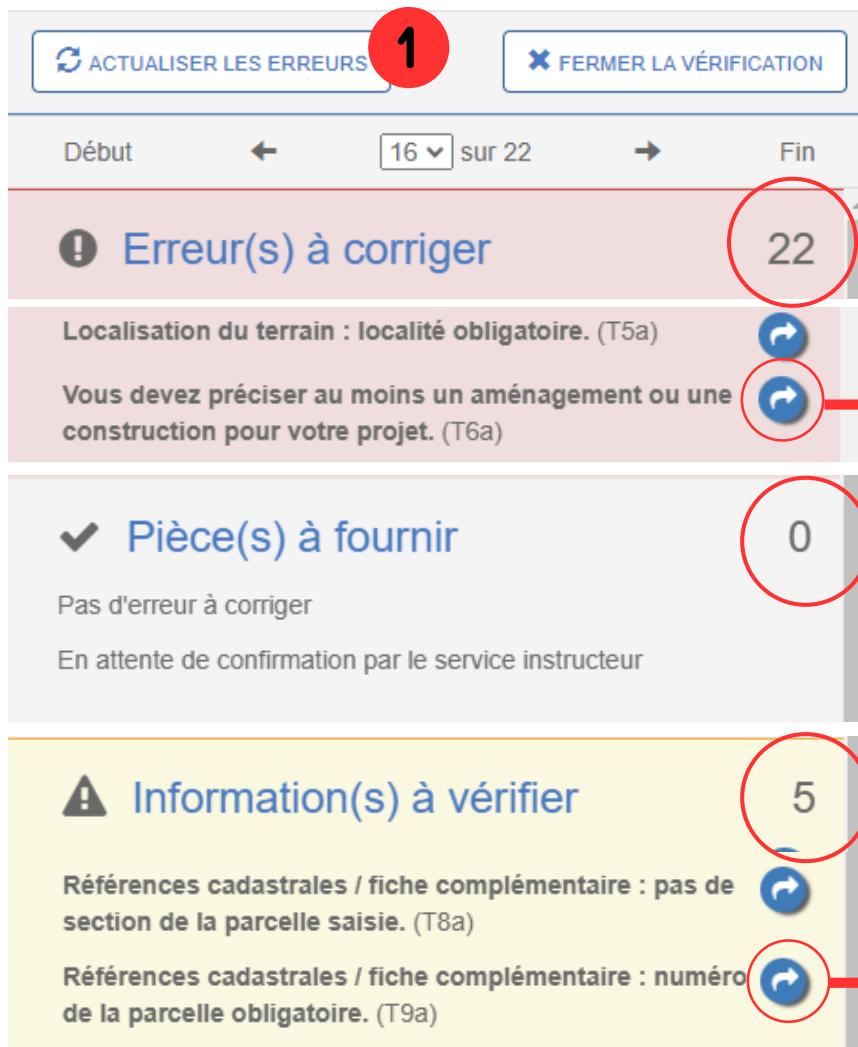
Une fois que l'ensemble des pièces jointes est déposé, et avant de procéder à la transmission définitive de votre demande, vous avez la possibilité de cliquer sur le bouton "vérifier ma saisie" à droite de votre écran.

Cette étape vous permet de vérifier l'ensemble des informations transmises et vous informe des potentielles "erreurs à corriger", des "pièces à fournir" manquantes ou encore des "informations à vérifier".

Une fois que le bouton "vérifier ma saisie" est sélectionné, les catégories de vérification précitées apparaissent sur un volet à gauche de votre écran comme ci-après :



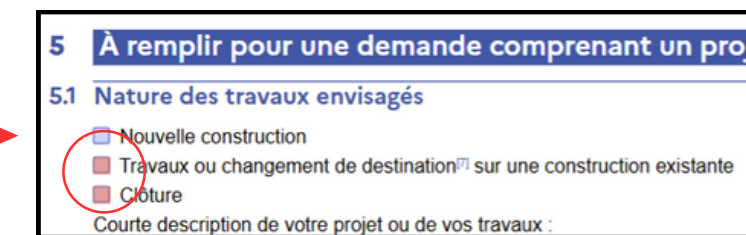
Pour information, le bouton "sauvegarder" permet d'enregistrer à tout moment les éléments saisis. Vous pouvez cliquer dessus à n'importe quelle étape.



Une fois que les erreurs sont corrigées, cliquez sur le bouton "actualiser mes erreurs" pour que ces dernières soient retirées de la liste.

Les erreurs à corriger sont des erreurs bloquantes, tant qu'elles ne sont pas corrigées, il n'est pas possible de transmettre la demande. Elles figurent en rouge sur le formulaire Cerfa.

Bouton permettant de diriger vers l'erreur (qui apparaît en surbrillance rouge dans ce cas).



Eventuelles informations sur les pièces à joindre déposées

Les informations à corriger concernent les possibles oublis de saisie sur le formulaire Cerfa. Leur correction n'est pas obligatoire pour transmettre la demande.

Bouton permettant de diriger vers l'erreur (qui apparaît en surbrillance orange dans ce cas).



7e étape : Transmettre votre demande



Les étapes précédemment présentées ayant été réalisées, vous pouvez désormais transmettre votre demande. Pour cela, cliquez sur le bouton "transmettre ma demande".

Attention, après transmission il n'est pas possible de modifier sa demande, il faut donc s'assurer de la cohérence des éléments saisis.

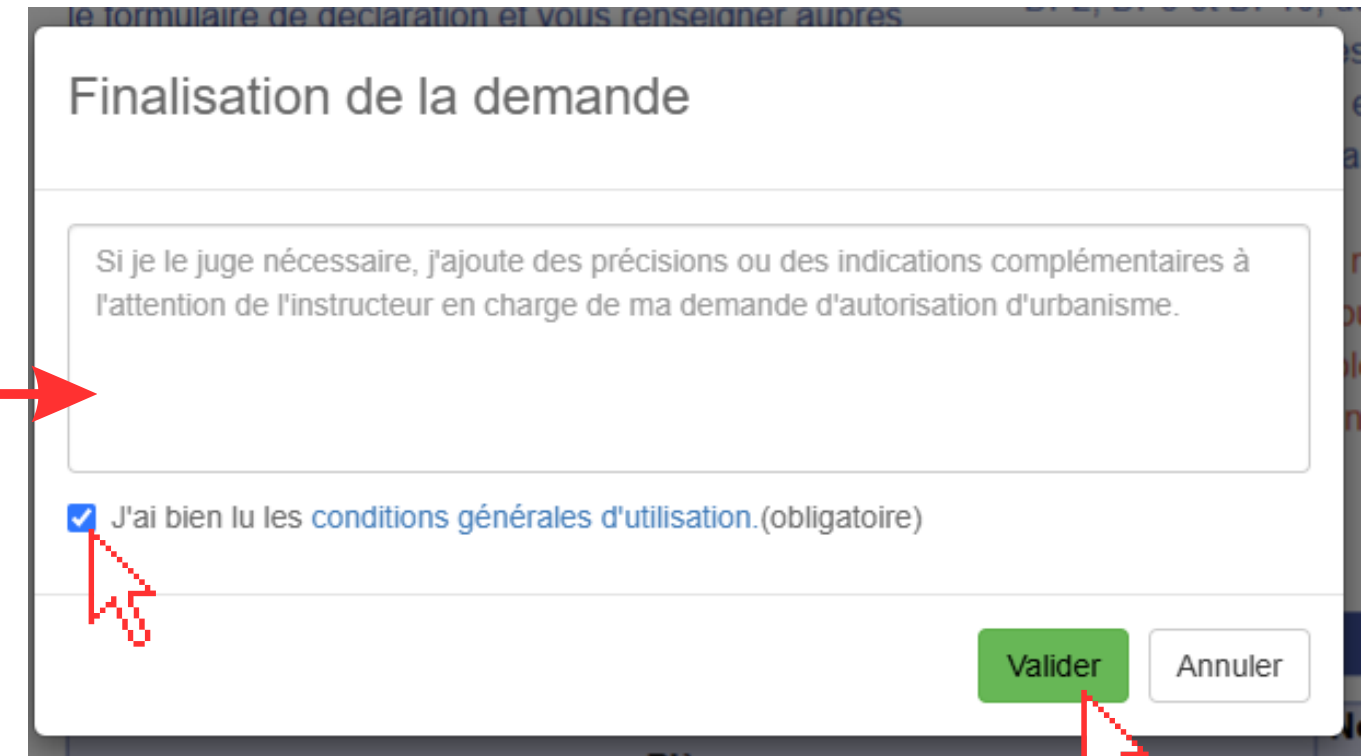
Aussi, si les erreurs bloquantes n'ont pas été corrigées, la transmission ne sera pas possible.

Si votre dossier ne comporte plus d'erreurs à corriger et que vous cliquez sur le bouton "transmettre ma demande", une fenêtre apparaîtra. Vous pourrez alors, si vous le jugez nécessaire, ajouter des précisions au service instructeur.



Veillez à bien lire et à cocher la validation des Conditions Générales d'Utilisation (CGU).

Dès lors que vous aurez validé votre demande, une confirmation de transmission s'affichera



Finalisation de la demande

Si je le juge nécessaire, j'ajoute des précisions ou des indications complémentaires à l'attention de l'instructeur en charge de ma demande d'autorisation d'urbanisme.

J'ai bien lu les conditions générales d'utilisation. (obligatoire)

Valider Annuler



Demande transmise

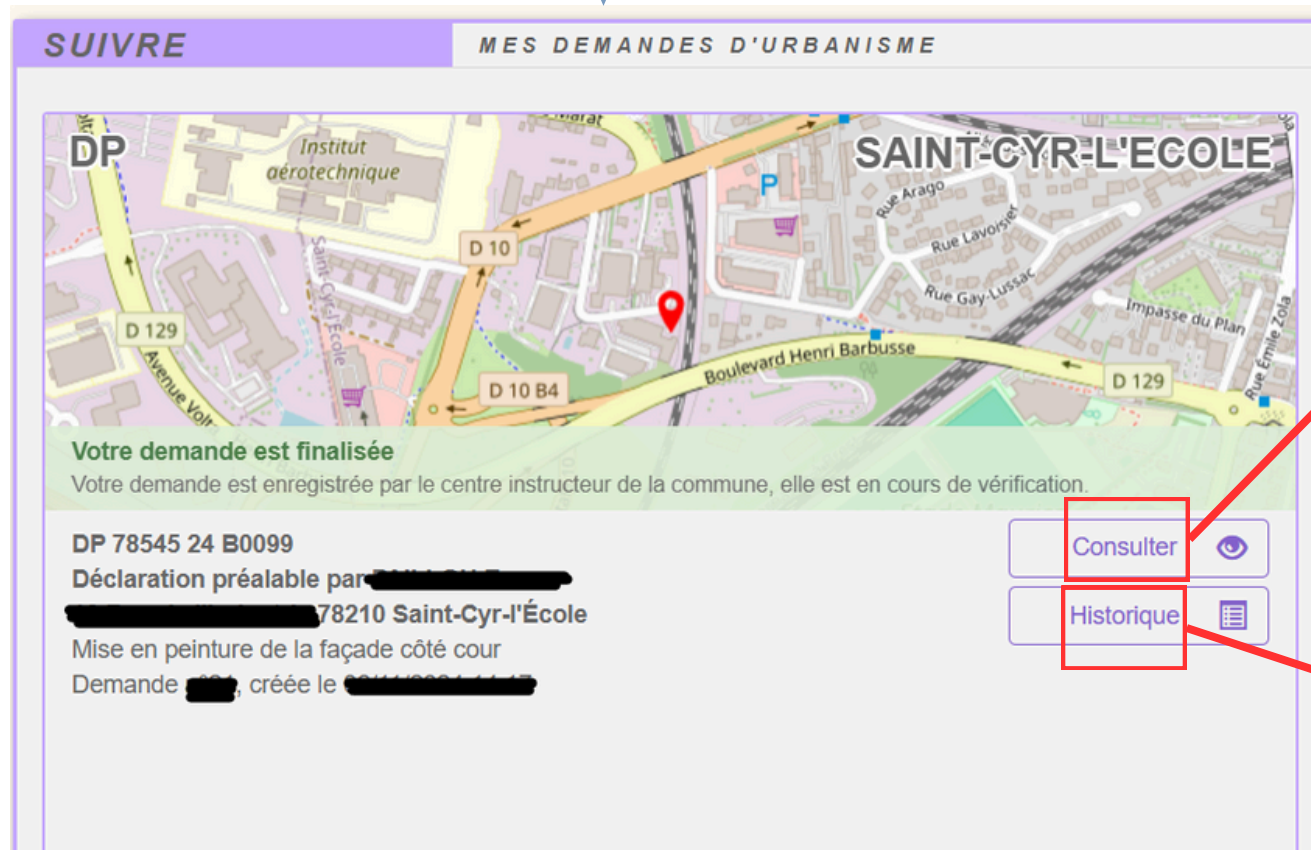
Votre demande a bien été transmise, vous recevrez bientôt un accusé d'envoi électronique (AEE)

OK

Comment suivre votre demande ?

Le cadre "suivre mes demandes d'urbanisme" permet de visualiser votre demande d'urbanisme déposées ou en cours de saisie.


Chaque dossier est représenté sous la forme d'une vignette :




SUIVRE MES DEMANDES D'URBANISME

Votre demande est finalisée
Votre demande est enregistrée par le centre instructeur de la commune, elle est en cours de vérification.

DP 78545 24 B0099
Déclaration préalable par [redacted]
[redacted] 78210 Saint-Cyr-l'École
Mise en peinture de la façade côté cour
Demande [redacted] créée le [redacted]

[Consulter](#) 

[Historique](#) 

SYNTHÈSE DU DOSSIER DP 78545 24 B0099 À SAINT-CYR-L'ÉCOLE STATUT : Votre demande est finalisée

Déclaration préalable enregistrée (déposée) le 06/11/2024

DEMANDEUR / CODEMANDEUR [redacted]	INSTRUCTION Déclaration préalable	
TERRAIN [redacted] 78210 Saint-Cyr-l'École parcelle(s) [redacted]	dépôt le	06/11/2024
PROJET Mise en peinture de la façade côté cour		

En cliquant sur "Consulter", la synthèse de votre dossier apparaîtra, ainsi que le formulaire Cerfa et les pièces jointes.

HISTORIQUE DE MES ÉCHANGES AVEC L'INSTRUCTEUR EN CHARGE DE MA DEMANDE

Déclaration préalable DP 78545 24 B0099 enregistrée (déposée) le 06/11/2024
Statut actuel : Votre demande est finalisée

DEMANDEUR / CODEMANDEUR [redacted]	INSTRUCTION date du dépôt	06/11/2024
TERRAIN [redacted] parcelle(s) : [redacted]		
PROJET Mise en peinture de la façade côté cour		

Saisie cerfa initial	
Finalisation	le 06/11/2024 à 14:34
Reçu par le service (AEE)	le 06/11/2024 à 14:36
Prise en charge par le service (ARE)	le 06/11/2024 à 14:43

Si vous cliquez sur "historique", les échanges avec l'instructeur en charge de votre demande apparaîtront